

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 AVRIL 2019**

**DELIBERATION N°2019.00099**

**VOTE DES TAUX DE TAXE D'HABITATION, TAXE SUR LE FONCIER BATI ET  
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI APPLICABLES EN 2019**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 88

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 99

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,  
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE représenté par  
Mme Patricia CORTEY, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT,  
M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL représentée  
par M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOJJON représenté par M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT,  
M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME,  
Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,  
M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,  
Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT,  
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN,  
M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE,  
M. ~~M. Jean-Louis ROUSSET~~, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA,

Le 15 avril 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190403-D20190009910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190415

M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Bernard FAUVEL, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,  
M. Christian FAYOLLE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Pascale MARRON, M. Florent PIGEON,  
M. Lionel SAUGUES

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

**DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 AVRIL 2019**

**VOTE DES TAUX DE TAXE D'HABITATION, TAXE SUR LE FONCIER BATI ET  
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI APPLICABLES EN 2019**

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, le nouveau panier fiscal de Saint-Etienne Métropole est composé d'impositions économiques nouvelles et d'impositions sur les ménages, provenant d'une part de transferts de fiscalité perçue préalablement par d'autres niveaux de collectivités (principalement la part de taxe d'habitation perçue par les Départements), et d'autre part l'instauration d'une fiscalité additionnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Dans le contexte économique actuel, les maires de Saint-Etienne Métropole ont souhaité, à l'unanimité, geler les taux de fiscalité ménages et de fiscalité entreprises sur le mandat (2014-2020) pour ne pas accroître la pression fiscale, afin de ne pas ponctionner davantage le pouvoir d'achat des ménages et maintenir la consommation, mais aussi pour ne pas pénaliser l'investissement des entreprises du territoire.

Il est donc proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti.

Ainsi, les taux de fiscalité ménages seraient pour l'année 2019 les suivants (identiques à ceux de 2018) :

- taxe d'habitation (TH) : taux 10,56 % (fraction de taux liée au transfert 9,6 % + fraction de taux voté par Saint-Etienne Métropole 0,96 %),
- taxe sur le foncier bâti (TFB) : taux 1,37 %,
- taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : taux 4,98 % (fraction de taux transférée : 2,21 % + fraction de taux votée par Saint-Etienne Métropole : 2,77 %).

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **confirme pour 2019 les taux ainsi fixés sans modification par rapport à 2018,**
- **la recette correspondante est imputée au chapitre 73 du budget principal de l'exercice 2019.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU